



d e m i n o r
LITIGATION FUNDING

Communiqué de presse

Le 1^{er} juin 2021

INDEMNISATION DES PERTES D'EXPLOITATION

Lincoln Avocats et Deminor s'associent pour faciliter l'accès à la justice

Les assureurs continuent de refuser d'indemniser leurs clients suite aux fermetures administratives imposées en France à trois reprises à cause de la pandémie COVID 19. Selon l'équipe d'Indemnisation Assurance, ce refus n'est pas justifié au regard de la garantie perte d'exploitation prévue dans beaucoup de contrats multirisques. Depuis le premier confinement, nombreux sont ceux qui ont introduit une action en justice afin d'obtenir le paiement de leur indemnité. A ce jour, plus de 115 décisions en France ont déjà donné raison aux assurés qui ont perçu des montants d'indemnisation de 82 102,94 € en moyenne.

Jusqu'à présent, le coût des démarches juridiques était un frein pour les restaurateurs et commerçants fragilisés par la crise. Ce n'est plus le cas. Grâce au partenariat avec Deminor, l'équipe d'Indemnisation Assurance propose désormais de faciliter l'accès à la justice en permettant aux commerçants de faire valoir leur droit à une indemnisation de leur compagnie d'assurance sans devoir payer les frais d'avocat ou les frais de justice, ni de courir le risque d'une condamnation au titre de l'article 700 du CPC (le paiement des frais de la partie adverse). En échange, Deminor perçoit un pourcentage des gains, uniquement en cas de succès. « *Notre objectif dans cette démarche est de venir en aide à ce secteur fortement touché par la crise actuelle dans un combat juste puisque ces couvertures sont dues en vertu des contrats d'assurance* » affirme Olivia de Patoul, en charge du dossier chez Deminor.

« *Nous sommes très heureux de cette collaboration qui permettra aux assurés d'obtenir leur indemnisation sans devoir avancer de frais ou d'honoraires fixes. Dans une crise comme celle que nous connaissons, un tel partenariat a beaucoup de sens et permet un accès à la justice pour tous* » selon Me Aksil.

A ce jour, il y a plus de 40.000 contrats d'assurance en France qui pourraient permettre une couverture de la part des assurances. « *C'est un combat de longue haleine que nous espérons gagner grâce à l'expertise de Me Aksil pour donner aux restaurateurs et commerçants un peu d'air en ces temps difficiles* » clôture Olivia de Patoul.

Vous trouverez [ici](#) la réponse à la plupart des questions que vous pourriez vous poser. Le site www.indemnisation-assurance.com permet également de demander une analyse gratuite de votre dossier.

A propos de Lincoln Avocats Conseil

Lincoln Avocats Conseil est un cabinet d'avocats situé à Paris spécialisé en droit des assurances et le contentieux. Me Guillaume Aksil, associé, a mené avec succès de nombreuses procédures concernant des demandes d'indemnisation pour perte d'exploitation.

A propos de Deminor

Deminor, constituée en 1991, est active dans le financement de litiges et possède plus de 25 années d'expérience dans le domaine des actions collectives. Deminor agit actuellement entre autres pour le compte d'environ 330 entreprises victimes du cartel des camions, plus de 8.000 actionnaires de Fortis/Ageas et 4.000 investisseurs affectés par l'affaire Madoff. Leur expérience est unique, avec une issue positive dans 81% des dossiers et un taux moyen de recouvrement de 42,6%.